Docusign Envelope ID: 40DB840B-0858-4692-999E-83F4A59FA254

# ABCIDIA CERTIFICATION

**Société à responsabilité limitée**
**Au capital de 5.000,00 euros**
**Siège social : 102 route de Limours**
**Domaine Saint Paul Bâtiment 6**
**78470 SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE**
**514 663 400 RCS VERSAILLES**

## DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

*(articles L 224-3 et L 223-43 du Code de commerce)*

**LA SOUSSIGNEE :**

**La société HPLG**, associée unique de la société ABCIDIA CERTIFICATION, représentée par son Directeur Général la société LAMY GROUP, elle-même représentée par son président la société MATYLIS, elle-même représentée par Monsieur Thomas PERRI.

***Détenant seul en pleine propriété les 500 parts sociales composant le capital social de la société ABCIDIA CERTIFICATION***

**Envisageant la transformation de ladite société en Société par Actions Simplifiée,**

**A DECIDE, CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DES ARTICLES L 224-3 ET L 223-43 DU CODE DE COMMERCE, DE DESIGNER :**

**S3C GESTION, Société d'Expertise comptable et de Commissariat aux Comptes, dont le siège social est LYON (69004) – 51rue Deleuvre, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 483 532 297,**

Commissaire aux comptes inscrit, en qualité de Commissaire à la transformation avec pour mission d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, dans les conditions prévues à l'article L 224-3 du Code de commerce et de l'établissement du rapport sur la situation de la Société prévu par l'article L 223-43 du Code de commerce.

***Signature électronique***

*Les présentes sont signées électroniquement, conformément aux dispositions des articles 1366 à 1375 du Code civil, grâce à la plateforme CLOSD, tiers de confiance titulaire des certifications eIDAS et ETSI et du Visa de sécurité délivré par l'ANSSI, (i) permettant la remise d'un exemplaire numérique des présentes à chacun de ses signataires et (ii) garantissant que les présentes sont établies et conservées dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité et que la signature électronique utilisée consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec les présentes auxquelles elle s'attache. Les présentes feront foi de l'écriture et de la signature du ou des signataires, tant à leur égard qu'à celui de leurs héritiers ou ayants cause. Le signataire convient de ce que le présent document est réputé* ***signé le 16 décembre 2025****, nonobstant la date de signature électronique indiquée dans le certificat électronique.*

**L'associée unique**
**Société HPLG**
**Représentée par Monsieur Thomas PERRI**

Thomas PERRI